



## EDITO

Le printemps est là, avec lui les beaux jours et le retour du soleil...l'occasion pour mettre en route de nouveaux projets et se fixer des objectifs !!

Si vous avez des idées d'ateliers, des projets, n'hésitez pas, ce document est aussi le votre, à vous de le faire évoluer !

Bonne lecture et à très bientôt au RAM !!

Carole.

**Les 1° et 17 avril** : ateliers d'éveil corporel à Chapdes-Beaufort

**Le 28 avril** : Tapis d'animation à la médiathèque de Pontgibaud

**Le 29 avril** : Chasse à l'œuf à Chapdes-Beaufort

**Le 15 mai à 20H** soirée discussion « la place de l'assistante maternelle entre parents et enfants »

## LE PRÊT AMELIORATION DE L'HABITAT (PAH) pour les assistantes maternelles par la CAF

### OBJECTIF :

Ce prêt est destiné à permettre l'exécution de travaux visant à améliorer l'accueil, la santé ou la sécurité des enfants gardés au domicile de l'assistante maternelle ou à faciliter l'obtention, le renouvellement ou l'extension d'agrément. Les assistantes maternelles agréées depuis moins d'un an peuvent cumuler ce prêt avec la prime d'installation (sous condition).

### MONTANT DU PRÊT :

Le montant maximum est de 10 000€ sans intérêt. Il est limité à 80% des dépenses engagées (T.V.A comprise). Remboursable sur 120 mois maximum.

### CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être agréée ou en cours d'agrément
- Être salarié d'un particulier ou d'une crèche familiale
- Autoriser la CAF à publier ses coordonnées sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

**Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le RAM**

## Des sites pour vous aider

CASAMAPE, site partenaire du magazine ASSMAT est bien connu pour ses nombreux outils destinés à faciliter le calcul de la paie des assistantes maternelles, pour le consulter : [www.casamape.fr](http://www.casamape.fr)

Portail officiel du particulier employeur et du salarié. Les informations portent sur les principales étapes de la relation employeur/salarié. S'informer, devenir employeur ou salarié, rémunérer, déclarer, gérer la relation et se séparer [www.netparticuliers.fr](http://www.netparticuliers.fr)

Pour s'informer sur les différents modes de garde ou créer son propre « mini site » en tant qu'assistante maternelle [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)

Convention collective des assistantes maternelles, consulter [www.fepem.fr](http://www.fepem.fr)

Pour évaluer votre salaire, vos cotisations, droits et devoirs des salariés et employeurs [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)

## Tapis d'animation

Pour fêter les vacances de printemps, le RAM organise une matinée lecture à la médiathèque de Pontgibaud le **lundi 28 avril à 10H00**. Catherine vous ouvrira les portes de son « COFFRE A JOUETS »

Petits et grands, je compte sur vous !!

## Soirée discussion

Le **15 mai à 20H** aura lieu la toute première soirée discussion du RAM à destination des assistantes maternelles. Au programme « *la place de l'assistante maternelle entre parents et enfants* ». Vous souhaitez participer, tenez-moi au courant !

## Site CCPSV

La Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans possède un site internet où vous pouvez retrouver toutes les infos concernant le RAM (planning, articles...), n'hésitez pas à aller le consulter : [www.ccpsv.fr](http://www.ccpsv.fr)

## Disponibilités

Vous avez des places disponibles ?? N'oubliez pas de remettre à jour votre fiche de disponibilité et de la transmettre au RAM

## Chasse à l'œuf à Chapdes-Beaufort

**Mardi 29 avril** aura lieu une **CHASSE A L'ŒUF** à Chapdes-Beaufort à partir de 15H au stade. N'oubliez pas votre panier pour être sûr de récolter le maximum d'œufs en chocolat !! Au programme bonne humeur, ambiance musicale avec Didier et goûter pour tous !

## Bientôt la déclaration d'impôt !!

Comme chaque année, en raison du régime fiscal particulier des assistantes maternelles, la déclaration annuelle des revenus est un exercice délicat !! Pour effectuer une déclaration exacte tout en profitant des avantages offerts par la législation fiscale, il vous faudra avoir réuni les éléments ci-dessous :

Rémunération, montant des indemnités d'entretien et de nourriture, jours et durée de présence de chaque enfant, etc...

Un dossier complet est disponible sur le magazine L'ASSMAT du mois d'avril, le RAM peut vous le faire passer, n'hésitez pas !

**Permanences Téléphoniques du RAM** : lundi et jeudi de 13H00 à 16H30. Pour tous renseignements sur vos démarches administratives, votre contrat, la recherche d'un mode de garde vous pouvez contacter Carole VERDIER animatrice au : 06 40 75 40 39/ 04 73 88 75 58/ [ram@ccpsv.fr](mailto:ram@ccpsv.fr).



# FLASH BACK sur les derniers ateliers du RAM



Des ateliers d'éveil corporel



Beaucoup d'application dans les ateliers...



Motricité et agilité au rendez-vous





Des ateliers lecture



Carnaval !!



Moments de jeux...

